

Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X
PRIEURÉ SAINT JEAN EUDES



>> Éditorial

Dans ce numéro :

p 1 : éditorial

p 2 : J. Ratzinger et le concile

p 3 : Le vêtement de l'âme
Connaître notre Région

p 4/5 : La nouvelle Messe

p 5/6 : Rerum Novarum

p 6 : Le 1^{er} geste œcuménique du
Pape

p 7 : Pourquoi la Messe est-elle
célébrée quotidiennement ?

p 8 : L'usage du missel à la Messe

p 9 (encart) : Chronique du prieuré

p 10 (encart) : Carnet paroissial

p 10 (encart) : Nouvelles de l'école

« *Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et la patience du Christ!* » (2 Thes. III, 5) C'est bien volontiers que j'emprunte ces paroles de saint Paul pour vous souhaiter la grâce de la persévérance. C'est par la Croix que Notre-Seigneur nous a sauvés, et c'est au milieu des épreuves que sa grâce porte ses fruits. Le mystère de la Rédemption consiste en ce que prenant l'intégralité de la peine due à nos péchés, le Christ exige une participation à son œuvre. Il a mérité la grâce afin que nous soyons « fortifiés à tous égards par sa puissance glorieuse, pour tout supporter avec patience et avec joie » (Col. I, 11).

Dieu aurait pu rétablir le paradis terrestre. Il aurait pu combler de consolations les chrétiens dès la réception du baptême, mais Il veut au contraire éprouver ses élus. Les peines, supportées et offertes en union avec le sacrifice de son Fils, sont devenues les caractéristiques de son royaume. Les vrais chrétiens ne se reconnaissent pas à la douceur de leur vie, mais à leur fidélité au milieu de nombreuses adversités. « Aussi nous-mêmes dans les Églises de Dieu tirons-nous gloire de vous, à cause de votre constance et de votre fidélité au milieu de toutes les persécutions et de toutes les tribulations que vous avez à supporter. Elles sont une preuve du juste jugement de Dieu, que vous serez jugés dignes du royaume de Dieu, pour lequel vous souffrez » (2 Thes. I, 4). Les ministres d'un tel royaume, quant à eux, ne peuvent présenter d'autre lettre de créance : « nous nous rendons recommandables en toutes choses, comme des ministres de Dieu, par une grande constance, dans les tribulations, dans les nécessités, dans les détresses » (2 Cor. VI, 4).

Ne nous étonnons donc pas des épreuves que le bon Dieu nous fait traverser. En lisant la vie des saints nous constatons qu'ils ont souffert bien plus que nous. La grâce du martyr nous sera peut-être accordée, mais nous n'en sommes pas encore là. « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché. » (Heb. XII, 4). Nous devons nous encourager à supporter les peines de cette vie tout d'abord en esprit de pénitence. Comme

la pensée de la dette que nous avons contractée en raison de nos péchés nous est peu familière ! La dévotion aux âmes du purgatoire devrait nous aider à supporter les peines que la justice de Dieu exige. Nous sommes d'ailleurs plus heureux que ces pauvres âmes puisque nos souffrances sont appelées à être sources de mérites et de sainteté. « Vous avez oublié l'exhortation de Dieu qui vous dit comme à des fils : « Mon fils, ne méprise pas le châtement du Seigneur, et ne perds point courage lorsqu'il te reprend; car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de la verge tout fils qu'il reconnaît pour sien. « C'est pour votre instruction que vous êtes éprouvés : Dieu vous traite comme des fils; car quel est le fils que son père ne châtie pas? » (Heb. XII, 5-7). Dieu n'a d'autre but que le triomphe de sa charité dans nos cœurs, or cette vertu n'y pénètre que par la Croix. « Bien plus, nous nous glorifions même dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la constance, la constance une vertu éprouvée, et la vertu éprouvée l'espérance. Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné » (Rom. V, 3-5)

C'est la Personne de Notre-Seigneur qui doit être notre lumière au milieu des épreuves. C'est dans son Cœur que nous trouverons le repos de nos âmes. « Considérez celui qui a supporté contre sa personne une si grande contradiction de la part des pécheurs, afin de ne pas vous laisser abattre par le découragement. » (Heb. XII, 3). Ne mettons pas notre espérance dans les hommes, ne soyons jamais étonnés quand vient l'épreuve, quelles que soient les personnes qui nous font du mal. « N'abandonnez donc pas votre assurance; une grande récompense y est attachée. Car la persévérance vous est nécessaire afin que, après avoir fait la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis. Encore un peu, bien peu de temps, et Celui qui doit venir viendra; Il ne tardera pas. » (Heb. X, 35-37). En concevant de l'amertume dans les épreuves, c'est nous qui serions « décevants ». Il est bien plus grave de se décourager et d'abandonner le bon combat de la charité, que de tomber par faiblesse, même quand cette chute fait plusieurs victimes.

Prieuré Saint Jean-Eudes
1 rue des Prébendes
14 210 GAVRUS
Tél. 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

Notre vocation consiste à faire du bien sans jamais nous lasser, à répondre à l'ingratitude par un surcroît de générosité, à faire resplendir le mystère de Dieu au milieu d'une génération perverse : « je vous prie donc instamment, moi qui suis prisonnier dans le Seigneur, d'avoir une conduite digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant mutuellement avec charité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. » (Eph. IV, 1).

Ne nous dérobons pas à notre devoir par fausse humilité. Tout chrétien peut faire un peu de bien et rétablir un peu d'ordre autour de lui. Ne soyons pas non plus la dupe de raisons vraies mais partielles. Aucune circonstance, aucun argument ne pourront ébranler la parole de Notre-Seigneur : « C'est ici que doit se montrer la patience des saints, qui gardent les commandements de Dieu et

la foi en Jésus. » (Apoc. XIV, 12). Il n'y a pas non plus de temps où ce devoir serait suspendu. Que ceux qui auront un peu de loisirs durant cet été n'oublient pas le bon Dieu ! Il y a toujours des âmes à aider autour de soi, même en vacances. Il faut aussi réserver du temps à la lecture et la prière afin que la bonne semence germe dans nos cœurs et que la rentrée nous trouve plus courageux et mieux disposés à travailler pour le royaume de Dieu. « Ce qui est tombé dans la bonne terre, ce sont ceux qui, après avoir entendu la parole avec un cœur noble et bon, la gardent et portent du fruit grâce à la constance. » (Luc VIII, 15)

Je vous bénis et vous place sous la protection de la Très Sainte Mère de Dieu. Elle est Notre-Dame de la Sainte Espérance et la Mère du bel Amour parce qu'Elle est la Vierge de Compassion. Qu'Elle vous garde toujours !

« Mon concile Vatican II » J. Ratzinger et le Concile

Les commentaires que fit le futur Benoît XVI durant le concile Vatican II viennent d'être publiés en français. Monsieur l'abbé Ch. Gouyaud présente ce recueil dans un article de « La Nef » (Juin 2013) en développant surtout la question de la collégialité.

Rappelons que le concile Vatican I avait de nouveau défini la primauté du pape sur l'Église universelle : « Nous fondant sur les témoignages clairs des saintes lettres et adhérant aux décrets explicitement définis tant par nos prédécesseurs, les pontifes romains, que par les conciles généraux, Nous renouvelons la définition du concile œcuménique de Florence, qui impose aux fidèles de croire « que le Saint-Siège apostolique et le pontife romain détiennent le primat sur tout l'univers et que le pontife romain est quant à lui le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de l'Église entière, le Père et le docteur de tous les chrétiens ; et que c'est à lui qu'a été transmis par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, le pouvoir plénier de paître de diriger et de gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons » (Constitution Pastor æternus, chapitre 3, Dz 3059)

Le pape seul possède le pouvoir suprême et donc tous les membres de l'Église (évêques compris) doivent lui obéir : « Ainsi donc, Nous enseignons et déclarons que l'Église romaine, par disposition du Seigneur, possède sur toutes les autres une primauté de pouvoir ordinaire et que ce pouvoir de juridiction du pontife romain, qui est vraiment épiscopal, est immédiat. Les pasteurs de tous rites et de tous rangs ainsi que les fidèles, tant chacun séparément que tous ensemble, sont tenus au devoir de subordination hiérarchique et de vraie obéissance, non seulement dans les questions qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui touchent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans le monde entier ; de telle manière que, en gardant l'unité de communion et de profession de foi avec le pontife romain, l'Église est un seul troupeau sous un seul pasteur

suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont personne ne peut s'écarter sans danger pour la foi et le salut. »

Pour parler de ce pouvoir suprême, les théologiens utilisaient communément le terme de « monarchie » tout en reconnaissant qu'elle n'était pas bâtie sur le modèle des constitutions humaines. Voici par exemple ce qu'enseignait le cardinal Billot : « D'après le témoignage des Évangiles (Mt, 16 et Jean, 21), Notre Seigneur Jésus Christ a remis immédiatement et directement à l'apôtre saint Pierre et à tous ceux qui lui succéderaient jusqu'à la fin du monde le primat de juridiction équivalant à la plénitude du pouvoir sur toute l'Église de Dieu. C'est pourquoi on doit dire que le gouvernement de l'Église a été établi de droit divin sous la forme d'une monarchie complète et parfaite » (intitulé de la thèse 25, de la question 13).

Au concile Vatican II on a voulu au contraire établir l'existence d'un deuxième pouvoir suprême dans la personne des évêques qui formeraient un collège permanent pour gouverner l'Église universelle avec le simple consentement du pape. C'est l'erreur de la collégialité qui est illogique (car comment pourrait-il y avoir deux pouvoirs suprêmes dans une société ?) et qui dissout les définitions du concile Vatican I rappelées plus haut.

C'était pourtant la pensée de l'abbé Ratzinger au Concile. L'abbé Gouyaud peut écrire (la première partie de cette phrase étant mise en exergue par la revue elle-même) : « il n'est pas anodin d'entendre le futur Benoît XVI estimer que le ministère du pape n'est pas un gouvernement monarchique mais tient dans la coordination d'une pluralité qui appartient à la nature même de l'Église ». Comment l'abbé J. Ratzinger, après les définitions dogmatiques du concile Vatican I, pouvait-il réduire le rôle du pape à celui d'un coordi-

nateur ? Est-ce ce genre de professions de foi qui manque aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X pour être en « pleine communion » avec l'église conciliaire ?

L'abbé Gouyaud, à la suite des notes de l'abbé Ratzinger au Concile, explique comment les textes de Vatican II sont ambigus : certains sont « en faveur du pôle primatial » (entendez les définitions de Vatican I sur l'unicité du pouvoir suprême), d'autres « au profit du Collège épiscopal ». Mais n'est-ce pas le rôle du magistère d'interpréter ce qui est implicite et de préciser ce qui est confus ? Comment un concile a-t-il pu être équivoque touchant une question qui avait été définie par l'Église ? L'article ne donne aucune réponse à ces questions, mais il contient un aveu semblable à celui de nos interlocuteurs romains lors des discussions doctrinales avec la Fraternité Saint-Pie-X au sujet de la liberté religieuse : « l'ambiguïté, précise notre auteur, est le signe que l'on n'était pas parvenu à une complète harmonisation, qui n'était peut-être d'ailleurs pas possible. »

La conclusion de l'article exprime toute la dévotion au pape qu'un prêtre « rallié » peut avoir : « On n'est en tout cas pas étonné, à lire ces réflexions, que Benoît XVI ait eu une conception modeste du primat qu'il a exercé jusqu'à démystifier la fonction par sa renonciation prophétique ». Que le pape Benoît XVI ait jugé que ses forces ne lui permettaient plus d'exercer le Souverain Pontificat, c'est une chose qui regarde sa conscience, mais qu'une telle renonciation soit interprétée comme une « démystification » de sa fonction, c'est une nouvelle attaque contre la foi catholique. Le primat de juridiction du pape seul sur l'Église universelle n'est pas un mythe mais une vérité révélée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Gaudray

Le vêtement de l'âme

Par M. l'abbé Jacques Mérel
(extrait du Ste Anne – juin 2013 n°251)

La vocation de la femme est la maternité.

C'est une participation à l'action créatrice de Dieu, ce qui met la femme dans un lien particulier avec Lui. Le caractère sacré de la maternité donne son caractère sacré à la femme et aux actes nécessaires à la conception d'un enfant. La femme chrétienne sent par suite d'instinct la pudeur nécessaire à l'honneur de son corps si manifestement conçu par Dieu pour une mission si haute mais qui demande des actes facilement entachés de péchés et de concupiscences, surtout du côté de l'homme.

Cette mission se réalise en effet dans un contexte de concupiscence dû au péché originel et aux péchés personnels. Le juste milieu du vêtement exprime la juste réaction de pudeur devant la honte de la désobéissance de la chair. Il est normal pour l'homme et la femme de chercher à voiler ce qui peut éveiller la concupiscence. Pour la partie inférieure du corps féminin, le sentiment général est que les jambes, à partir du genou et au-dessus, ne doivent pas apparaître. Et comme deux positions corporelles sont fréquentes en société, la position debout et la position assise, il s'ensuit que la jupe ou la robe doit couvrir nettement les genoux en position assise (donc encore plus nettement en position debout, puisque le vêtement « monte » quand on s'assoit). Il faut ajouter qu'une femme qui, assise, est obligée de tirer désespérément sur sa jupe pour que celle-ci atteigne à peu près ses genoux, perd sa grâce naturelle et une bonne partie de sa dignité et de son attention aux autres.

Le vêtement féminin doit également prouver à l'entourage que la femme a, non dans son corps, mais dans son âme, les vertus correspondant à sa mission qui lui donne une relation si privilégiée avec Dieu : relation de réserve, d'attention re-

cueillie, de confiance paisible. Cette spiritualité de l'âme féminine doit se manifester par l'amplitude, les plis, la longueur du vêtement. Un vêtement ample, long, exprime une certaine noblesse, une force d'âme sereine ; il inspire la pureté, le respect, l'admiration.

Le vêtement est bien un langage qui parle de la dignité propre aux femmes, de leur richesse d'âme intérieure. Ce langage s'adresse notamment aux hommes. Il convient qu'ils puissent percevoir cette richesse intérieure du cœur féminin sans être distraits par des attraits extérieurs, par une légèreté, une facilité de tenue et de geste qui gênent le respect et ôtent les légitimes barrières à des rapports trop familiers. La femme, par le langage de son vêtement, est la protectrice publique de la chasteté, de la primauté de l'âme sur le corps, de l'éternel sur le temporel. Ces primautés, elle les défend en faveur de la force d'âme des garçons et des messieurs ; que ceux-ci s'appliquent donc à affermir et encourager la femme dans cet aspect de son rôle si précieux pour l'esprit de foi de tous. Cela rentre dans l'amour vrai qu'ils lui doivent.

Car il revient aux hommes de savoir ce qu'ils doivent demander à leurs filles, leur épouse, leurs sœurs. Il leur incombe de savoir que la relation entre hommes et femmes inclut la mortification de la sensibilité blessée, et qu'une jupe trop courte, s'arrêtant aux genoux ou plus haut, ne proclame publiquement, comme cela devrait, ni la nécessité de cette mortification, ni la primauté du spirituel, ni le caractère sacré du rôle de la femme dans la société ; que la jupe trop courte accorde au contraire aux femmes et jeunes filles une allure d'aisance libérée qui fausse leur place en société, abîme leur image de future mère et éloigne l'esprit de contemplation, en elles et dans la tête des hommes. La femme doit être comme un panneau indicateur du Ciel pour tous !



Notre-Dame, modèle de modestie

La longueur convenable de la jupe n'a rien à voir avec son goût, son élégance, sa couleur. Longueur et amplitude doivent être comprises et mises en pratique pour l'honneur et la fierté de la modestie et de la chasteté catholiques. Cela vaut la peine, car la chasteté est par excellence la vertu morale qui dispose les âmes au regard paisible sur Dieu, c'est-à-dire à l'esprit de foi, de prière, de contemplation. La jupe modeste affirme donc non seulement la mortification nécessaire des sens et des sentiments, mais aussi l'attachement des âmes à Dieu par la foi et la charité. Une beauté simple du tissu, de la coupe, des couleurs sera comme un reflet naturel des rayons du soleil de Dieu dans l'âme. « Modestie », cela signifie le recueillement simple, la réserve sans complexe, la piété joyeuse, l'humilité paisible que les pères et mères doivent transmettre à leurs filles. La femme et la jeune fille doivent être heureuses dans l'intimité de leur cœur en raison de leur relation particulière avec Dieu... et c'est cela qui doit se voir finalement, pour l'honneur de Dieu et l'édification des âmes.



Étouvry

CONNAÎTRE NOTRE RÉGION QUAND L'ART DÉFEND LES SACREMENTS

La réaffirmation du dogme eucharistique en réaction au protestantisme s'est traduite aux XVII^e et XVIII^e siècles par la remise en valeur des autels. Les jubés disparaissent. Les autels sont surmontés de tabernacles monumentaux, couronnés d'expositions où le Saint Sacrement est offert à la vénération des fidèles.

À Étouvry, près de Vire (Calvados), l'autel, construit de 1692 à 1700, est composé de deux parties. Le tabernacle, dont la porte ovale est ornée d'un calice reposant sur les nuages et soutenant une hostie, est surmonté d'un dais avec les vertus théologiques. En arrière et au-dessus du tabernacle, le Christ mourant entre saint Jean et la sainte Vierge.

Dans le canton de Canisy (Manche), un lambris de fond de chœur comme à Saint-Ébremond-de-Bonfossé ou un baldaquin monumental, comme à Saint-Martin-de-Bonfossé, tous deux du milieu du XVIII^e siècle, achèvent de rehausser l'éclat du sanctuaire.



le nouveau rite occulte la place unique du prêtre

La nouvelle Messe.

De nombreuses études ont été faites sur le Novus Ordo Missae, promulgué par le Pape Paul VI en 1969. Ce n'est donc pas en un article que nous pourrions faire le tour de la question, mais il semble bon de rappeler en quelques lignes les raisons fondamentales qui nous poussent à refuser cette réforme.

Avant d'aller plus avant dans notre résumé, notons que nous ne traiterons pas des abus causés par cette réforme : danses, « messes clowns » etc. Cette omission est volontaire. Car si ces abus, multiples et variés dès 1970, ont eu comme bon effet de réveiller les consciences et de les pousser à la résistance, ils ne font pas pour autant partie de l'essence même de la réforme liturgique (même s'ils en découlent), et on pourra toujours nous objecter que ce ne sont là que des faits isolés, assurément regrettables, mais qui n'influent en rien sur la bonté de la réforme. On risque alors de penser qu'il suffirait d'ôter ces abus, de trouver un prêtre sérieux et pieux, qui célébrerait en latin la nouvelle messe, avec de beaux ornements, pour que tout soit arrangé... Mais la crise n'est pas si simple. Et puisque nous parlons de prêtres sérieux et pieux, notons aussi que nous ne traiterons pas des intentions, si bonnes puissent-elles être, de celui qui célèbre ce nouveau rite : nous n'étudierons que les textes officiels. Prenons une comparaison : si un enfant met le feu à la maison, je ne vais pas m'abstenir de déplorer le fait de l'incendie sous prétexte que cet enfant avait une bonne intention ! Cela étant donc posé, étudions les faits en eux-mêmes, afin de pouvoir conclure sur notre position vis-à-vis de cette réforme.

Le nouveau rite attaque en bien des points la doctrine catholique sur le Saint Sacrifice de la Messe. Nous réduirons ces points à trois principaux, rejetés par les protestants dès le XVI^e siècle. Nous donnerons quelques exemples tirés du Novus Ordo Missae ou de l'Institutio Generalis Missalis Romani (IGMR), rééditée en 2002 et actuellement en vigueur, qui reprend en substance celle de 1970.

1. Le sacrifice propitiatoire.

C'est la définition même et la fin de la sainte Messe, rejetée violemment par Luther et ses sectateurs : la Messe est le renouvellement non sanglant du Sacrifice du Calvaire (et non un simple mémorial), en vue d'obtenir le pardon de nos péchés (rendre Dieu propice) et de nous appliquer les mérites obtenus par Notre-Seigneur sur la Croix. De nombreux détails vont atténuer cette vérité omniprésente dans le Missel traditionnel.

C'est ainsi que l'Offertoire, par lequel le prêtre offrait la Victime sans tache du sacrifice, devient une simple prière de présentation des offrandes, qui sont « le fruit de la terre et du travail des hommes ». « La messe comporte comme deux parties: la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique ; mais elles sont si étroitement liées qu'elles forment un seul acte de culte. En effet, la messe dresse la table aussi bien de la parole de Dieu que du Corps du Christ, où les fidèles sont instruits et restaurés » (IGMR n°28).

Le canon lui-même est désormais appelé « prière eucharistique, prière d'action de grâce et de sanctification » (IGMR n°78). Le célébrant peut d'ailleurs choisir entre quatre prières, dont la moins ambiguë, la première, appelée aussi « canon romain », reste très différente du Canon traditionnel. C'est dans celle-ci, récitée à haute voix, que les nombreux signes de croix du prêtre sont ramenés à un seul, que les paroles de la Consécration ne diffèrent pas du ton du récit, etc.

La pierre d'autel et les reliques des martyrs ne sont plus obligatoires comme autrefois (IGMR n° 301 et 302), et on n'est plus obligé d'avoir de croix sur l'autel (IGMR n°118).

2. La Présence Réelle.

La Victime qui S'offre à la Messe n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ, présent réellement sous les apparences du pain et du vin, avec son Corps, son Sang, son Âme et sa Divinité. Cette foi en la Présence Réelle, même si elle n'est pas niée explicitement, est dangereusement atténuée :

- Les nombreuses genuflections du prêtre sont réduites à trois (IGMR n°274). Et deux d'entre elles, celles de la consécration, sont pour le moins équivoques, puisque ce n'est qu'après avoir montré l'hostie et le calice aux fidèles que le prêtre genuflecte : on ne sait si c'est en vertu des paroles du prêtre que le Christ est réellement présent, ou si c'est en vertu de la foi des fidèles qu'il est présent de manière purement spirituelle (selon la doctrine de Luther).

- Les vases sacrés n'ont plus besoin d'être recouverts d'or, le prêtre ne préserve plus ses doigts de tout contact profane après la consécration, et il ne les purifie plus obligatoirement après la communion.

- Les fidèles ne sont plus invités à se mettre à genoux, sauf à la Consécration

« à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des participants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent. » (IGMR n°43).

- Le silence, si précieux pour se recueillir et adorer Notre-Seigneur, est employé pour la liturgie de la Parole (après une lecture ou l'homélie), mais non pour la consécration (IGMR n° 45): présence réelle ou seulement spirituelle ?

- Les prescriptions, au cas où une hostie tomberait à terre, sont extrêmement simplifiées, et là encore, point n'est besoin de purification.

3. Le prêtre.

C'est par le ministère du prêtre que Notre-Seigneur S'offre à son Père en Sacrifice. Le prêtre agit en la personne du Christ, et non comme délégué du peuple de Dieu, qui, tel le pasteur chez les protestants, préside l'assemblée (IGMR n°108 et 111). Voilà pourquoi il célèbre la Messe tourné vers Dieu. Le nouveau rite occulte malheureusement cette place unique du prêtre : « La célébration de la messe, comme action du Christ et du peuple de Dieu organisé hiérarchiquement, est le centre de toute la vie chrétienne pour l'Église, aussi bien universelle que locale, et pour chacun des fidèles » (IGMR n°16). On comprend alors qu'« il convient, partout où c'est possible, que l'autel soit érigé à une distance du mur qui permette d'en faire aisément le tour et d'y célébrer face au peuple » (IGMR n° 299). On ne sait plus vraiment qui offre le Saint Sacrifice : « Dans la célébration de la messe, les fidèles constituent le peuple saint, le peuple acquis par Dieu et le sacerdoce royal, pour rendre grâce à Dieu et pour offrir la victime sans tache : l'offrir non seulement par les mains du prêtre, mais l'offrir avec lui et apprendre à s'offrir eux-mêmes » (IGMR n°95). Est-ce toujours envers Dieu qu'est célébré le culte ? Regardons ce que nous pouvons lire à propos des servants de la messe : « Les fidèles ne refuseront pas de se mettre avec joie au service du peuple de Dieu, chaque fois qu'on leur demande d'exercer un ministère ou une fonction particulière dans la célébration. » (IGMR n°97).

On pourrait continuer indéfiniment la liste de tous ces détails, qui changent tout l'esprit dans lequel doit être célébrée la sainte Liturgie. Car si la Messe est un culte rendu à Dieu, celui-ci doit l'être sans équivoque et sans danger pour la foi des fidèles. Or, pour ce nouveau culte, force

est de constater qu'il « *s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe* » (Lettre à Paul VI des Cardinaux Ottaviani et Bacci). On ne peut modifier profondément la règle de la prière (« *lex orandi* ») sans modifier la règle de la foi (« *lex credendi* »). Les barrières qui prémunissaient les fidèles contre l'hérésie protestante sont tombées, et c'est en assistant à ces messes nouvelles que l'on perd la foi : les faits parlent d'eux-mêmes... Et si cela ne suffisait pas, nous pourrions laisser la parole aux protestants (en nous souvenant que six « observateurs » protestants ont assisté à l'élaboration de la nouvelle messe) : « *Avec la nouvelle liturgie, des communautés non-catholiques pourront célébrer la sainte cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible* » (Max Thurian, de la Communauté luthérienne de Taizé, dans La Croix du 30 mai 1969). Ou encore : « *La liturgie romaine révisée ressemble maintenant très étroitement à la liturgie anglicane* » (Pawley, Rome et Cantorbery durant quatre siècles). Et la liste pourrait s'allonger...

C'est donc pour une raison de foi que nous devons nous opposer à cette réforme qui n'a pas force de loi (puisque la loi est faite pour le bien commun, qui ne peut exister dans l'Église sans la préservation de la foi). Le fidèle a un devoir grave de ne pas cautionner cette réforme qui, « *étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement héré-*

tiques ... » (Mgr Lefebvre, Déclaration du 21 novembre 1974). Nous ne disons pas non plus que cette nouvelle messe est



rencontre des protestants avec Paul VI

toujours invalide : le prêtre qui a l'intention de faire ce que fait l'Église la célèbrerait valablement. Encore faut-il qu'il ait une formation un tant soit peu traditionnelle sur ce qu'est la Messe, car le nouveau rite ne garantit plus son intention comme le faisait l'ancien. Mais, même valide, la nouvelle messe est-elle bonne ? Monseigneur Lefebvre répond : « *Même si la [nouvelle] messe est valide, même si elle n'est pas sacrilège, et même si elle est dite en latin, elle a été réformée selon des principes œcuméniques et protestants. Elle protestantise peu à peu... Elle est donc dangereuse... Elle amenuise et corrompt la foi lentement...* » (Circulaire du 20 janvier 1978). Ce n'est donc pas pour des raisons de préférence sentimentale que nous devons résister : « *la nouvelle Messe est scandaleuse, non pas au sens tout simple du scandale qui étonne... Le scandale, c'est ce qui conduit au péché. Eh bien ! la nouvelle messe conduit au péché contre la foi, et c'est un des péchés les plus graves, les plus dange-*

reux, parce que la perte de la foi, c'est vraiment l'éloignement de la Révélation, l'éloignement de Notre-Seigneur, l'éloignement de l'Église » (la Messe de toujours, p. 396.) L'attitude préconisée en cas d'obligation (civilités...) est l'assistance passive à ce rite, sans aucune participation. Et si, pour un dimanche, nous étions dans l'impossibilité d'assister à la Messe traditionnelle, il n'y aurait aucune obligation de se rendre à la nouvelle messe : il s'agit en effet d'honorer le bon Dieu, et on voit mal comment on le ferait en mettant sa foi en danger... Que l'on pense à nos ancêtres dans la Foi, en Allemagne et en Angleterre avec le protestantisme et l'anglicanisme, ou encore en France où, sous la Révolution, l'on préférait mettre sa vie en danger en assistant aux Messes des prêtres réfractaires plutôt que de participer, ne serait-ce qu'une fois, aux Messes (pourtant traditionnelles) des prêtres jureurs. Que la longueur et la difficulté de cette crise ne nous effraient pas : nous marchons dans les traces de ces héros de la Foi qui nous ont précédés, eux à qui saint Athanase disait déjà (cité dans La perfidie du modernisme, Abbé Coache, p 126) : « *Que Dieu vous console !... Ce qui vous attriste aussi, c'est que les autres ont occupé les églises par violence, tandis que vous, pendant ce temps, vous êtes hors des lieux ; eux, en effet, ont les locaux, mais vous, vous avez la foi apostolique. Eux, tout en venant dans les lieux, sont hors de la vraie foi ; mais vous, vous restez en dehors des lieux et la foi demeure en vous. Réfléchissons : qu'est-ce qui est le plus important, le lieu ou la foi ? Il est parfaitement clair que c'est la vraie foi* ».

Abbé d'Abbadie

Rerum novarum

(lettre encyclique du pape Léon XIII du 15 mai 1891 sur la condition des ouvriers)

La lettre encyclique du pape Léon XIII sur la condition des ouvriers est, malgré son importance, relativement peu étudiée par les prêtres fidèles à la Tradition. Deux causes peuvent expliquer ce fait. Tout d'abord ce document avait un but bien précis qui est dépassé aujourd'hui. Qui oserait comparer la condition des ouvriers du XIX^e siècle avec celle du XXI^e ? La Révolution avait forgé une classe ouvrière qui était un élément indispensable à la perpétuation du désordre qu'elle avait introduit dans la société, alors qu'aujourd'hui elle progresse à travers une classe moyenne qui est imprégnée de son esprit. La dialectique se réalisait entre des classes d'hommes artificiellement opposés les uns aux autres, alors qu'à notre époque c'est l'ensemble de la société qui se révolte ouvertement contre la

loi naturelle et contre Dieu. Mais, après le désastre de Vatican II, il y a une autre raison qui fait que Rerum novarum est tenue en suspicion. C'est que cette encyclique fait partie du mouvement dit du « *Ralliement* » c'est-à-dire de l'appel de Léon XIII



Léon XIII publie en 1891 l'encyclique Rerum novarum

à entrer dans les postes de responsabilité au sein de la République. Le pape ne devait-il pas rappeler aux catholiques leur devoir de faire régner Notre-Seigneur dans la société ? Mais les faits n'ont-ils donné raison à ceux qui se refusaient de participer à un système révolutionnaire qui utilise toutes les énergies pour servir

sa cause ? En tous les cas il est dommage que ce texte ne soit pas mieux étudié car il explique avec grande clarté plusieurs principes méconnus aujourd'hui quoiqu'indispensables à la vie en société.

Le pape Léon XIII énonce tout d'abord les quatre causes du mal qui ronge la société depuis la Révolution : « *Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection. Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue accroître encore le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et*

d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. » De ces quatre causes, les principales sont les deux premières. C'est parce que la société a été détruite par la suppression des corporations et c'est parce que le règne de Dieu a été rejeté que l'appât du gain de quelques uns a pu engendrer les monstres économiques que nous connaissons. Rappelons que les corporations comprenaient tous les membres d'un corps de métier. Elles n'opposaient pas les classes entre elles mais au contraire les unissaient dans un effort commun. Les corporations n'étaient pas des associations libres : elles étaient les professions organisées au sein de la société. Elles pouvaient recevoir le pouvoir de déterminer les conditions d'application des lois, ce dont de simples syndicats sont incapables.

En conséquence Léon XIII rappelle aux États les limites de leurs interventions pourtant nécessaires. « Les chefs d'État doivent d'abord apporter un concours d'ordre général par tout l'ensemble des lois et des institutions. Nous voulons dire qu'ils doivent agir en sorte que la constitution et l'administration de la société fassent fleurir naturellement la prospérité, tant publique que privée. » L'État est constitué d'entités qui doivent être respectées : « Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu, ni la famille ne soient absorbés par l'État. » L'État doit veiller au bien commun : « il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout ; que toute l'économie de la vie familiale soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée ; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent, dans les usines, un péril pour la moralité ». Par contre, il lui est défendu d'étendre indéfiniment son action : « La raison qui motive l'intervention des lois en détermine les limites : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au-delà

de ce qui est nécessaire pour remédier aux maux et écarter les dangers. » Il ne doit pas étouffer la juste action des sociétés intermédiaires : « Les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile dont elles sont comme autant de parties. Il ne s'ensuit pas cependant, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. »

Léon XIII rappelle la nécessaire inégalité des membres de la société humaine : « Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élevation de tous au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes. Mais contre la nature, tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes ». L'action sociale ne doit pas tendre à des chimères mais à la pratique de la justice et de la miséricorde : « s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, tout adonnée au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et le bercent d'illusions d'où sortiront un jour des maux plus grands que ceux du présent. Il vaut mieux voir les choses telles qu'elles sont et, comme Nous l'avons dit, chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux. » Ce dont la société a besoin c'est de l'union dans la charité qui fera que, la justice et le droit de propriété étant sauvs, les uns se pencheront vers les autres pour faire part de ce que Dieu leur a confié : « Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens extérieurs et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement et également, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. »

Il est probable que le Saint-Père se soit leurré quant à l'influence que des syndicats chrétiens pourraient avoir dans un pays rongé par les principes révolutionnaires. Il a en tous les cas indiqué une direction qu'il importe de garder. Ce qui protégera les individus contre le totalitarisme (sous quelque forme qu'il se présente) ce ne sont pas les fallacieux idéaux de dignité humaine, d'émancipation de la personne et de liberté religieuse, mais la constitution de sociétés intermédiaires qui permettront l'établissement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Gaudray



Le premier « geste œcuménique » du pape

Paul VI avait créé l'événement le 23 mars 1966 en demandant et en recevant la bénédiction de Ramsey, « l'archevêque » anglican de Cantorbery (en réalité laïc et franc-maçon).

C'est dans une relative indifférence générale que le nouveau pape François a reçu le 10 mai 2013 la bénédiction du patriarche orthodoxe Tawadros II, « pape d'Alexandrie et patriarche du siège de Saint-Marc ». C'est le pape François qui a invité lui-même le patriarche à donner sa bénédiction.

Pourtant, ce geste de communication in sacris (participation à un rite ou une prière acatholique), rend d'ordinaire son auteur suspect d'hérésie, si l'on en croit le canon 2 316 (cic 1917) : « Est suspect d'hérésie celui qui spontanément et sciemment aide de quelque manière que ce soit la propagation de l'hérésie, ou communique 'in divinis' avec des hérétiques, contre ce qui est prescrit au Can1258 ». « § 1 Il n'est pas permis aux fidèles d'assister activement ou de prendre part, sous quelque forme que ce soit, aux rites sacrés non-catholiques »

Dans son discours précédant ce geste, le souverain pontife n'a pas hésité à parler du « Siège de Marc, qui a reçu un inestimable héritage de martyrs, théologiens, saints moines et fidèles du Christ », sans préciser si ces saints avaient vécu avant ou après le schisme, laissant ainsi croire que l'on peut être « fidèle » et saint moine du Christ tout en vivant dans le schisme.

Le pape François s'éloignait ainsi des propos de ses prédécesseurs, comme le montre ce passage de Pie XII :

Pour ceux-là mêmes qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Église, (...) Nous les avons confiés à la protection et à la conduite du Seigneur, affirmant solennellement qu'à l'exemple du Bon Pasteur Nous n'avions qu'un seul désir : Qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance. Cette assurance solennelle, Nous désirons la renouveler, (...), les invitant tous et chacun de toute Notre affection à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel ; car, même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs.

Abbé François-Marie Chautard

(extrait du Chardonnet - juin 2013 n°289)

Pourquoi la messe est-elle célébrée quotidiennement ?



Pie XII rédige en 1947 l'encyclique *Mediator Dei*

Lors d'un cours de catéchisme, j'expliquais le mystère de la messe aux enfants et l'un d'entre eux me posa cette question : « Monsieur l'abbé, la messe a une très grande valeur.

Alors pourquoi le prêtre dit tous les jours la messe ? »

Oui, a quoi sert de multiplier les messes ? Une seule n'est-elle pas suffisante pour rendre un culte agréable à Dieu ? Quel est sa fin et son utilité ?

La messe est un véritable Sacrifice, renouvellement du sacrifice de la Croix : « *Vrai Sacrifice au sens propre, dans lequel par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'Il a fait sur la Croix.* » Pie XII, *Mediator Dei*. Aussi, l'Église enseigne que par elle nous sont appliqués les fruits de la Pas-

sion. Quels sont ces fruits ? **Ce sont les quatre qu'expose le pape Pie XII dans son encyclique : l'adoration, l'action de grâces, la propitiation et l'impétration.**

1 - L'adoration

La première fin de la messe est de rendre à Dieu l'hommage qui Lui est dû. Dans l'acte d'adoration, nous affirmons l'absolue souveraineté de Dieu et la totale dépendance de l'homme. Si toutes nos actions doivent revêtir ce caractère, cependant, à la messe seule nous rendons un hommage adéquat à notre Créateur. Le prêtre, agissant in Persona Christi, offre au nom de l'Église Notre-Seigneur, de tel sorte que cette seule victime est digne du Très-Haut. En tant que créature, nous restons éternellement dans la dépendance de Dieu et c'est pourquoi nous devons renouveler le sacrifice de la Messe, pour exprimer notre continuel hommage, l'associer à la louange trinitaire.

2 - La fin eucharistique

La prière exprime à Dieu notre action de grâce pour les bienfaits reçus ; c'est ce que désigne le terme eucharistie. Nous avons été créés, rachetés par la Croix, élevés à la dignité d'enfants adoptifs de Dieu par la grâce. Les dons que nous recevons quotidiennement, sont immenses non seulement dans l'ordre naturel, mais surtout dans l'ordre surnaturel. Pour exprimer notre gratitude, toute notre vie n'y suffirait pas. C'est pourquoi, nous empruntons un langage divin : celui de Notre-Seigneur qui rend grâce à Son Père. Comment remercier Dieu si ce n'est par Dieu Lui-même ? C'est ce que fait le prêtre à la messe. Ayant communiqué au précieux Corps, il dit ces paroles : « *Que rendrai-je au Seigneur pour tous ses bienfaits ? Je prendrai le Calice du Salut et j'invoquerai le Nom du Seigneur.* », puis comme action de grâce, il communique au Précieux Sang.

3 - La propitiation de nos péchés

Ensuite, sur la Croix, le Christ nous a rachetés de nos péchés et nous applique ses mérites spécialement au cours de la messe. C'est la fin propitiatoire, affirmée spécialement par le Concile de Trente contre

les protestants. La messe nous est d'un grand secours pour expier quotidiennement les fautes que nous commettons.

4 - Demander les grâces

Enfin, par la messe, nous implorons du ciel les grâces qui nous sont nécessaire. Et quelle prière est plus efficace que celle qui passe par la médiation du Sauveur. Un roi est plus enclin à accorder des faveurs à ceux qui lui sont proches. Aussi, lorsque Notre-Seigneur, consubstantiel au Père, s'offre pour nous sur l'autel et fait sienne nos demandes légitimes, alors Dieu accorde plus volontiers ses grâces.



Peut-être certains objecteront qu'ils ne sont pas toujours exaucés dans leurs demandes et que donc les autres fins ne se réalisent pas nécessairement. La valeur d'un sacrifice dépend principalement de la victime et de la personne qui offre. Or dans le cas de la messe, c'est le Christ lui-même qui est sacrificateur et victime. La valeur d'une messe est infinie, et elle produit son effet propre infailliblement ce qu'on appelle « *ex opere operato* » (l'effet est obtenue immédiatement en raison de l'œuvre accomplie elle-même). Ses fruits en découlent. Ses deux premières finalités d'adoration et d'action de grâces sont obtenues aussi « *ex opere operato* », car c'est l'hommage du Fils de Dieu, Personne divine, à son Père. Les deux autres fins, impétraire et propitiatoire, découlent aussi immédiatement du sacrifice, « *ex opere operato* ». Mais de même que nous n'atteignons la perfection de l'âge adulte qu'après plusieurs années de croissance, de même Dieu veut que dans l'ordre de la grâce nous grandissions progressivement avant d'atteindre la perfection spirituelle. De plus notre réceptivité à la grâce dépendra aussi de nos dispositions intérieures, de notre union au Sacrifice, de notre charité... D'où l'utilité d'entendre souvent la messe (aussi en semaine) et de s'y unir.

Toute notre vie, nous devons chercher à nous unir au Saint-Sacrifice, au moins spirituellement, car Il possède des trésors infinis. Dom Marmion, abbé de Maredsous disait : « *Pendant cette vie, nous ne saisirons jamais toute la grandeur de ce don ; même au ciel, nous ne le comprendrons pas tout à fait, car l'Eucharistie, c'est Dieu qui se communique et Lui seul se connaît pleinement.* »

Abbé Louis-Étienne Héon

L'usage du missel à la messe

Le missel à l'usage des fidèles est une invention plutôt récente. Les fidèles qui savaient lire avaient des livres de dévotion qui indiquaient les sentiments qui devaient les animer alors qu'ils assistaient au saint sacrifice de la messe. Il y avait des traductions des épîtres et des évangiles ; il y avait des commentaires, mais pas de missel contenant l'intégralité des prières prononcées par le prêtre. Dans son « *Année liturgique* », Dom Guéranger s'interdit de traduire le canon de la messe, mais en propose une paraphrase qui sera reprise dans le premier missel du mouvement liturgique, celui de Dom Gérard van Calœn (un moine de Maredsous en Belgique) publié en 1882 (donc sept ans après la mort de Dom Guéranger).

Aujourd'hui chaque bon fidèle a son missel et n'omettrait jamais de l'apporter à la messe. N'est-ce pas le moyen indispensable pour s'unir à la prière du prêtre ?

Il est sûr que la participation à la liturgie est essentielle à la sanctification de nos âmes selon ces paroles de saint Pie X dans son motu proprio sur la musique sacrée : « *Notre plus vif désir étant, en effet, que le véritable esprit chrétien reflorisse de toute façon et se maintienne chez tous les fidèles, il est nécessaire de pouvoir avant tout à la sainteté et à la dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour puiser cet esprit à sa source première et indispensable : la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église.* » (Tra le sollicitudini, 22 novembre 1903)

Mais la lecture du missel pendant la messe est-elle l'unique moyen d'arriver à cette participation si désirable ? Lisons ce qu'enseigne le catéchisme de saint Pie X (édition de 1905).

« *Combien de choses sont nécessaires pour entendre bien et avec fruit la sainte Messe ? Pour entendre bien et avec fruit la sainte Messe deux choses sont nécessaires : 1° la modestie extérieure ; 2° la dévotion du cœur.* »

Pour obtenir cette dévotion, outre l'union aux intentions pour lesquelles Notre-Seigneur a institué ce sacrifice, la méditation de la Passion et la communion, le catéchisme recommande de « *suivre le prêtre en chacune des prières et des actions du sacrifice* ». Est-ce à dire qu'il faille lire les prières dans son missel ? Il ne semble pas puisque le catéchisme ajoute :

« *La récitation du Rosaire ou d'autres prières pendant la sainte Messe empêche-t-elle de l'entendre avec fruit ? La récitation de ces prières n'empêche pas*

d'entendre la Messe avec fruit, pourvu qu'on tâche le plus possible de suivre les cérémonies du saint sacrifice. »

Monseigneur de Castro Mayer dans son Catéchisme des vérités opportunes qui s'opposent aux erreurs contemporaines insiste : « *La participation des fidèles au saint sacrifice de la messe consiste dans l'union aux intentions du Souverain Prêtre, Jésus-Christ, et du prêtre célébrant. Toute méthode (missel, chapelet, méditation) qui procure efficacement cette union est parfaite.* »

Le pape Pie XII tout en louant la diffusion du missel parmi les fidèles reconnaît qu'il n'est pas l'unique moyen d'assister à la messe. Celle-ci en effet est une action (et non pas un simple mémorial). Elle appelle des sentiments de l'âme que plusieurs méthodes peuvent contribuer à faire naître. « *Un bon nombre de chrétiens, en effet, ne peuvent se servir du missel romain, même s'il est écrit en langue vulgaire; et tous ne sont pas aptes à comprendre correctement, comme il convient, les rites et les formules liturgiques. Le tempérament, le caractère et l'esprit des hommes sont si variés et si différents que tous ne peuvent être dirigés et conduits de la même manière par des prières, des cantiques et des actes communs. En outre, les besoins des âmes et leurs goûts ne sont pas les mêmes chez tous, et ne demeurent pas toujours les mêmes en chacun. Qui osera donc dire, sur la foi d'un tel préjugé, que tant de chrétiens ne peuvent participer au Sacrifice eucharistique et jouir de ses bienfaits? Mais ces gens-là le peuvent assurément grâce à une autre méthode, qui se trouve être pour certains plus facile, comme, par exemple, de méditer pieusement les mystères de Jésus-Christ, d'accomplir d'autres exercices de piété et de faire d'autres prières qui, bien qu'elles diffèrent des rites sacrés par la forme, s'accordent cependant avec eux par leur nature* » (Encyclique Mediator Dei du 20 novembre 1947).

Ne tombons pas dans l'erreur moderne qui consiste à dire que les fidèles doivent absolument lire toutes les prières du prêtre. Ne transformons pas l'assistance à la messe en une séance de lecture qui pourrait bien laisser le cœur froid faute de préparation suffisante. Le mieux est donc de préparer sa messe à la maison (chacun doit donc avoir son missel !) afin de se pénétrer de ses textes d'une autorité inégalable. Par contre durant la cérémonie liturgique il faut agir avec une vraie liberté chrétienne en adoptant la méthode qui correspond le mieux à l'âme pour qu'elle puisse concevoir la plus grande dévotion.



Concluons en remarquant que la messe basse est une simplification de la messe solennelle. C'est dans la liturgie chantée que l'Église met mieux en lumière les rôles différents du prêtre et des fidèles. Ceux-ci répondent au prêtre (qui utilise des mélodies qui lui sont propres) puis continuent à chanter alors que le célébrant récite des prières que l'assistance ne peut donc pas suivre dans le missel. Rappelons que le chant grégorien peut être rangé parmi les sacramentaux et qu'il confère donc des grâces actuelles pour mieux pénétrer dans l'esprit du sacrifice qui est offert. La véritable participation des fidèles à la liturgie c'est le chant comme tous les papes l'ont rappelé. Lisons le pape Pie XII qui commence par citer son prédécesseur : « *Il importe, en outre, afin que les fidèles participent plus activement au culte divin, de rendre au peuple l'usage du chant grégorien pour la part qui le concerne. Il est vraiment urgent que les fidèles assistent aux cérémonies sacrées, non comme des spectateurs muets et étrangers, mais qu'ils soient touchés à fond par la beauté de la liturgie... qu'ils fassent alterner, selon les règles prescrites, leur voix avec la voix du prêtre et de la -Schola-; si cela, grâce à Dieu, se réalise, alors il n'arrivera plus que le peuple ne réponde que par un léger et imperceptible murmure aux prières communes dites en latin ou en langue vulgaire* ». La nombreuse assistance, qui prend part au sacrifice de l'autel, où notre Sauveur, en union avec ses fils rachetés de son sang, chante l'épithalame de son immense charité, ne pourra certainement se taire, puisque « *chanter est le fait de celui qui aime* », et que, comme le disait déjà un vieux proverbe, « *celui qui chante bien prie deux fois* ». Aussi l'Église militante, c'est-à-dire le clergé et les fidèles assemblés, unit-elle sa voix aux cantiques de l'Église triomphante et aux chœurs angéliques, pour élever à l'unisson un hymne splendide et sans fin en l'honneur de la Très Sainte Trinité, selon ces mots (de la Préface) : « *En compagnie desquels nous Vous prions de faire admettre nos voix* » (ibidem).

Abbé Gaudray

Chronique du Prieuré

• **Lundi 1^{er} avril** : les abbés et le frère profitent des vacances pour se rendre quelques jours en famille, suivre la récolte des frères à Flavigny ou la session d'études à Gastines sur l'Histoire de l'Église. Cela permet de retrouver de nombreux confrères du District. Le prieuré profitera aussi d'une proposition qui leur est faite pour aller visiter le Château de Versailles de fond en comble ! Les vacances laissent aussi au Frère Nicolas le loisir d'améliorer le poulailler, en y mettant une petite colonie de canards et de commencer le jardin, qui promet d'être magnifique cette année.

• **Mardi 16 avril** : les Cercles réunissent les fidèles de Drucourt pour étudier l'authenticité du Saint Suaire, et ceux de Saint-Lô pour se pencher sur la notion de loi. Au prieuré, M. le prieur explique l'encyclique Rerum novarum du pape Léon XIII.

• **Lundi 22 avril** : la salle paroissiale est transformée en souk pour une grande braderie de vêtements qui doit durer la semaine. Un grand merci aux dames généreuses qui ont donné une grande part de leur temps à la préparation et à la réussite de cette vente !

• **Mercredi 1^{er} mai** : le prieuré profite d'un vide-grenier à Gavrus pour liquider les restes de la braderie. Les dames en profitent pour distribuer des médailles miraculeuses et de petits feuillets de prières avec l'adresse du prieuré.



Docteur Dickès

• **Samedi 4 mai** : le Docteur Dickès est à Caen pour présenter et dédicacer son dernier livre, intitulé L'ultime transgression : la médecine est une belle science, encore faut-il l'utiliser en conformité avec la Loi naturelle, plutôt que de vouloir se substituer à notre Créateur... Heureusement, la foi nous assure que le bon Dieu reste le Maître des événements.

• **Dimanche 5 mai** : la cérémonie des premières communions, si elle est bien touchante, est l'occasion pour chacun de méditer sur la grandeur d'un tel sacrement, et sur les faveurs que nous fait le Roi du Ciel en venant ainsi en notre âme !

• **Lundi 6 mai** : pendant les trois jours des Rogations, les abbés passent de maison en maison pour bénir les champs des fidèles qui le leur ont demandé.

• **Mardi 7 mai** : avec les Rogations, les fidèles de Drucourt et de Réville profitent d'un Cercle.

• **Samedi 11 mai** : M. l'abbé Laguérie vient chercher M. l'abbé Lemieux, qui passera deux mois à Couloutre, pour assurer l'aumônerie des sœurs et pour prendre peut-être un peu plus de repos. Le Frère Nicolas apportera, par sa conduite, une aide bien efficace aux abbés qui auront à célébrer désormais trois messes le dimanche.

• **Samedi 18 mai** : le Frère conduit M. le Prieur et M. l'abbé Héon au départ du Pèlerinage de Pentecôte, dont la Messe

est célébrée par M. le Prieur. Ils marchent toute la journée, et reviennent tard dans la soirée afin d'assurer les messes du lendemain.

• **Dimanche 19 mai** : dix magnifiques poussins sortent leur petit bec de la coquille : c'est la première couvée au prieuré, qui sera bientôt suivie d'une deuxième, encore plus nombreuse !



• **Lundi 20 mai** : MM. les abbés d'Abbadie et Héon se rendent avec le Frère et plusieurs fidèles à l'arrivée du Pèlerinage de Pentecôte. Ils ne peuvent qu'admirer la constance des pèlerins, qui ont eu à marcher et à dormir sous l'eau, ou plutôt dedans... Quelques-uns de nos fidèles se font remarquer par leur beau zèle à donner des médailles miraculeuses aux badauds étonnés et heureux : que cet exemple trouve des émules !

• **Dimanche 26 mai** : la profession de foi prononcée aujourd'hui à Caen ne peut qu'encourager chaque fidèle à renouveler du fond du cœur les promesses de son baptême. L'après-midi, la Procession de Jonville dans le Cotentin rassemble les fidèles et les gens du pays aux pieds de leur bonne Mère du Ciel. Une distribution de médailles, chapelets et de différents feuillets de prières permet un bel apostolat.

• **Dimanche 2 juin** : Notre-Seigneur est porté en procession dans les rues de Caen et de Flers, ce qui permet un bel acte de profession de Foi en ces temps d'apostasie. Ce sont ces réparations publiques que le Bon Dieu aime à exaucer. Puissent-elles trouver un nombre toujours croissant de fidèles toujours plus fervents !

• **Dimanche 9 juin** : ce sont aujourd'hui les fidèles de Drucourt qui peuvent honorer publiquement Jésus-Hostie en procession après la Messe. La solennité de la cérémonie est marquée par la présence de la communauté des Dominicaines de Saint-Manvieu.

• **Lundi 17 juin** : l'École de Gavrus est en sortie de fin d'année, au sanctuaire de Saint-Joseph, sur les hauts de Thury-Harcourt, où Madame le Maire se fait une joie de nous accueillir. L'après-midi, le calme du Zoo de Jurques sera pour un temps troublé par la présence animée d'une espèce inconnue là-bas : c'est bien la première fois que les animaux voyaient cette trentaine de frimousses ahuries et bruyantes. Des élèves ou des loups, qui restera le plus étonné de cette journée ?!



carnet paroissial

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Romain Gambillon 2 mars

Elijeanne Wieniukiewicz 1 avril

Thérèse Devillers 26 avril

Benoît Rivola 27 avril

Marie Boisnard 19 mai

Ont contracté mariage devant l'Église

Jean Ramé avec

Anne-Cécile Vicari le 6 avril

Ont reçus pour la première fois

Jésus dans leur cœur

Anna Boudier 5 avril

Simon Serieys 5 mai

Matahi Molin 5 mai

Rémi Fontaine 5 mai

Eloi Rivola 5 mai

Lucie Gambillon 5 mai

Anne Gravent 5 mai

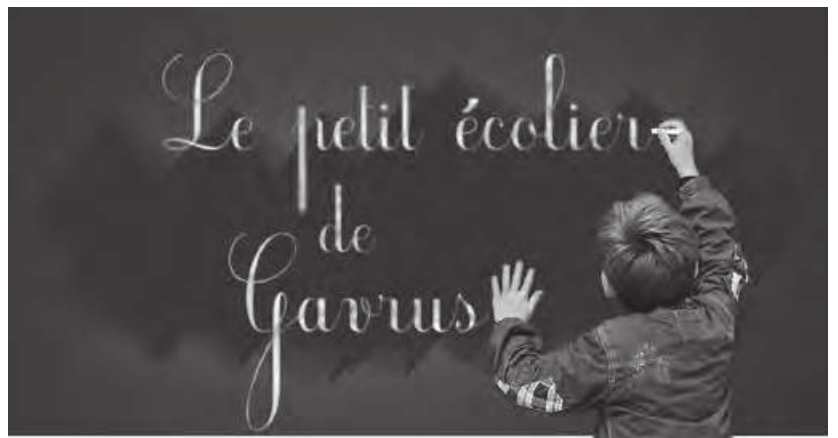
Charles Audigier 2 juin

Vianney Darras 2 juin

Jean Descollonges 2 juin

Henri Lyoen 2 juin

Daria d'Anselme 9 juin



Notre petite école fête cette année ses vingt ans, et le sentiment qui nous envahit est évidemment une profonde action de grâces.

Il est manifeste que le Bon Dieu a accordé sa bienveillante protection sur cette œuvre frêle et chétive. Il est clair aussi que Notre-Seigneur a fait pleuvoir en abondance ses grâces sur les dizaines de jeunes âmes qui ont été confiées à cette école. Combien de Messes, de communions, de confessions depuis ces vingt ans, par lesquelles la grâce a sanctifié et fortifié peu à peu ces enfants ?

Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui prêtres ou sur le point de l'être, religieux, ou encore mariés, pères de famille, et le bon Dieu en a même déjà rappelés à Lui...

Ces beaux fruits ne seront pas, à première vue, attribués à notre petite école primaire, que ces adultes ont quittée il y a bien longtemps... Et pourtant, qui pourrait nier l'importance que possède une école sur un enfant dont l'intelligence et la volonté sont malléables presque à souhait ?

Qui pourrait nier que l'esprit de sacrifice, indispensable à la vocation sacerdotale et religieuse, est facilement inculqué lorsque l'enfant se trouve dans une école résolument catholique ? C'est au plus jeune âge que les fondations sont jetées, que la direction est donnée pour la vie...

Les ennemis de Notre-Seigneur l'ont bien compris, eux qui veulent la perversion morale dès cet âge innocent, eux qui veulent arracher l'enfant au plus tôt de sa famille, pour le plonger dans un milieu hostile ou indifférent, mais qui toujours imprènera son esprit de relativisme et amenuisera sa foi...

Dans cette ambiance désastreuse pour les âmes, nous ne pouvons donc que remercier Notre-Seigneur et saint Jean Eudes pour tant de sollicitude à préserver notre œuvre, malgré les difficultés, parfois grandes et nombreuses, toujours récurrentes, mais jamais inexorables !

Nous n'oublions pas non plus de remercier les bienfaiteurs de cette école, eux dont le bon Dieu se sert pour nous témoigner sa bienveillance : qu'Il le leur rende au centuple ! C'est ce que les enfants demandent pour vous tous dans leurs prières.

Abbé d'Abbadie

Per les.

• Précision.

-Quelle est la différence entre la contrition parfaite et la contrition imparfaite ?

-Eh bien, c'est qu'il y en a une qui est parfaite, et l'autre qui n'est pas parfaite !

• Mathématiques de poète.

Un élève croit reconnaître un losange dans une figure de géométrie :

-C'est une mésange.

• Charité fraternelle... surabondante.

Les élèves font une étude de texte, où il est raconté comment un enfant garda un objet tout un après-midi au détriment de sa petite sœur. Il est demandé de dire si l'enfant a pratiqué la charité fraternelle :

-Oui, car il a exercé la patience de sa sœur.